

## QU'EST-CE QUE LE CODEVER ?

Né en 1987, le Codever est une association loi 1901 qui a pour buts « *le conseil, la représentation, la formation et la défense des usagers des pratiques de loisir vert, ainsi que la défense de la liberté de circuler dans le respect de la nature et de l'environnement.* »



### POUR UNE PRATIQUE DURABLE

Dès ses débuts, le Codever a mis en place un code de bonne conduite, puis a édité un guide juridique, et distribue aujourd'hui un guide pratique. Depuis toujours, il informe les pratiquants de leurs droits et devoirs, notamment en matière de circulation et de protection de l'environnement.

### TRANSVERSALITÉ

Bien que les randonneurs motorisés forment le gros des troupes, **le Codever défend depuis 23 ans la liberté de circuler sur les chemins pour tous les usagers.**

Le chiffre des adhérents vététistes et cavaliers a d'ailleurs sensiblement augmenté ces dernières années. De plus, les adhérents motorisés sont fréquemment multidisciplinaires, et pratiquent souvent VTT, marche ou promenade équestre, mais aussi pêche, chasse, parfois motonautisme ou canoë, en sus du 4x4, de la moto ou du quad.

Surtout, l'adhésion n'étant pas nécessaire pour pratiquer l'activité, on peut affirmer que les adhérents du Codever sont avant tout des citoyens soucieux de défendre et promouvoir librement les loisirs verts.

### REPRÉSENTATIVITÉ

Le Codever rassemblait au 31 décembre 2009 plus de 3500 adhérents directs : près de 3200 particuliers (+16%/2008), 270 clubs (+12,5%) et environ 50 sociétés (stable). L'ensemble de l'effectif représenté dépasse maintenant les 20 000 personnes.

La pétition du Codever contre les excès de la circulaire Olin du 6 septembre 2005 compte à ce jour plus de 165 000 signatures.

### LÉGITIMITÉ

Le Codever est un interlocuteur reconnu.

Ainsi, une délégation du Codever a été reçue à cinq reprises au Ministère de l'Écologie, et deux fois au Ministère de l'Intérieur.

Le Codever concourt aux travaux de différentes commissions des espaces, sites et itinéraires (CDESI), comme par exemple en Dordogne ou en Seine et Marne, ainsi qu'à divers groupes de travail sur les loisirs verts motorisés.

### DÉFENSE DU PRATIQUANT

Chaque adhérent bénéficie d'une garantie protection juridique (GPJ), afin de lutter efficacement contre les verbalisations abusives. Le Codever mène ou soutient de nombreuses actions juridiques, remportant plus de 150 procès depuis 1991.

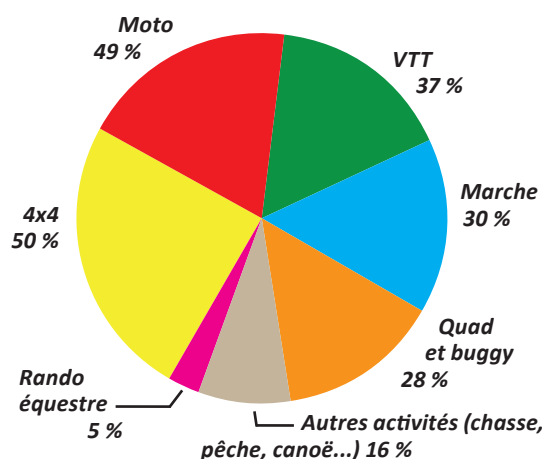
### PRINCIPALES ACTIONS

La **Journée des Chemins** montre au grand public l'intérêt que portent les pratiquants des loisirs verts au réseau des chemins ruraux et à la protection de leur environnement (17<sup>ème</sup> édition le 28 mars 2010 - [www.journeeschemins.fr](http://www.journeeschemins.fr)).

L'**Observatoire des Chemins** collecte les observations des usagers des chemins afin d'en tirer des statistiques sur la fréquentation et l'ambiance des rencontres ([www.observatoire-chemins.org](http://www.observatoire-chemins.org)).

Le «**maillage**» consiste à créer un réseau de « sentinelles-médiateurs » locaux, qui, en instaurant un dialogue avec les élus et les autres usagers, peuvent désamorcer les conflits naissants et éviter ainsi la fermeture des chemins.

Répartition des adhérents individuels par activité (au 5/1/2010)



Information, adhésion, pétition sur  
[www.codever.fr](http://www.codever.fr)

ou

 **N° Indigo** 0 820 20 11 80

0,09 € TTC / MN